

Votre CPE vous informe...

Numéro 193 – Février 2020

BONNE FÊTE!

Elles auront un an de plus en février : Ann-Marie Pouliot, Audrey Larivière et Suzie Nadeau.

Pensée : Tomber, c'est de l'expérience. Se battre, c'est du caractère. Ne pas abandonner, c'est la vie!

DU CÔTÉ DES RSG

Carol-Ann Maheux de Sainte-Rose-de-Watford a récemment été reconnue à titre de personne responsable d'un service de garde en milieu familial.

*Carol-Ann, nous te souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe du
CPE/BC À la Bonne Garde.*

Marie-Andrée Fleury de Saint-Prosper a récemment été reconnue à titre de personne responsable d'un service de garde en milieu familial.

*Marie-Andrée, nous te souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe du
CPE/BC À la Bonne Garde.*

La mère de Ginette Vachon (RSG de Saint-Camille), Mme Cécile Vachon, est décédée le 1^{er} janvier 2020 à l'âge de 81 ans et 4 mois.

Ginette, nous vous offrons nos plus sincères condoléances à toi et ta famille.

La mère de Céline Rancourt (RSG de Saint-Prosper), Mme Alice Gagné Rancourt, est décédée le 7 janvier 2020 à l'âge de 86 ans.

Céline, nous vous offrons nos plus sincères condoléances à toi et ta famille.

Le père de Sylvie Fortin (RSG de Lac-Etchemin), M. Horace Fortin, est décédé le 27 janvier 2020 à l'âge de 94 ans.

Sylvie, nous vous offrons nos plus sincères condoléances à toi et ta famille.

RAPPEL - FORMATION : SECOURISME ADAPTÉ À LA PETITE ENFANCE

Petit rappel pour les responsables qui se sont inscrites à la formation :



- À Saint-Prosper,
Samedi le 14 mars 2020 de 8 h à 14 h 30
Endroit : Centre récréatif Desjardins de Saint-Prosper (aréna), local **SBC Nord**.

Le coût est de 65 \$. Le temps alloué pour le dîner est de 30 minutes.

La formation offerte, **d'une durée de 6 heures**, est adaptée à la petite enfance comprenant un volet sur les allergies sévères.

OFFRE DE FORMATION 2020-2021

Cette année, en collaboration avec l'organisme *À petits pas... 0-5 ans*, nous avons de nouveau la chance de recevoir comme invitée Mme Natalie Breton. Nous l'avons reçue en 2016 lors d'une formation portant sur le lien d'attachement.

Cette fois-ci, elle abordera ces 2 sujets :

- L'opposition et la gestion de crises (en avant-midi);
- L'inattention, l'hyperactivité et l'impulsivité (en après-midi).

À Lac-Etchemin, le 9 mai 2020 de 8 h 30 à 15 h

Endroit : Salle du Centre de jour du CISSS Lac-Etchemin, située au sous-sol;

À Saint-Prosper, le 23 mai 2020 de 8 h 30 à 15 h

Endroit : Centre récréatif Desjardins de Saint-Prosper (aréna), local **SBC Sud**.

Apportez votre lunch, le temps alloué pour le dîner est de 30 minutes.

Inscrivez-vous dès maintenant! La formation est gratuite.

Bienvenue à toutes!

*Cette formation est conforme au règlement du Ministère qui exige que le perfectionnement annuel soit une formation d'une durée minimale de 6 heures dont 3 heures portent sur le développement de l'enfant et le programme éducatif.

DOSSIER ÉDUCATIF DE L'ENFANT

Le nouveau règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance vous demande de produire un dossier éducatif pour chaque enfant qui fréquente votre service de garde, et ce, dès le mois de mai de cette année.

Ce nouveau dossier, vous devrez le compléter 2 fois par année (en mai et en novembre), afin de le transmettre aux parents, au plus tard, les 15 juin et 15 décembre de chaque année.

Pour en savoir davantage sur son contenu et les moyens utilisés, nous vous offrons 3 soirées d'information.

- **À Lac-Etchemin, lundi le 9 mars 2020 de 19 h à 20 h 30**
Endroit : Dans les locaux du CPE/BC;
- **À Sainte-Justine, mercredi le 11 mars 2020 de 19 h à 20 h 30**
Endroit : École des Appalaches, local **254** (2^e étage);
- **À Saint-Prosper, mercredi le 18 mars 2020 de 19 h à 20 h 30**
Endroit : Centre récréatif Desjardins de Saint-Prosper (aréna), local **SBC Sud**.

Veuillez confirmer votre présence!

DATE LIMITE POUR LA PRISE DES JOURNÉES « AN »

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 31 mars 2020 pour prendre vos 17 journées d'APSS non déterminées pour l'année 2019-2020.

ERREUR DANS L'AGENDA 2020

Une erreur s'est glissée lors de la production de l'agenda 2020. Au recto de la dernière page (cartonnée), dans l'encadré des journées APSS, on aurait dû lire **2020**, au lieu de 2019 (voir l'exemple ci-dessous). Nous sommes désolées!

9 journées APSS déterminées (AD) 2020			
1 ^{er} janvier	13 avril	18 mai	24 juin
1 ^{er} juillet	7 septembre	12 octobre	25 décembre
26 décembre (à déterminer)			

RAPPEL DU CALCUL DE VOS REVENUS IMPOSABLES

Vous devez additionner vos subventions brutes pour les services rendus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Vous ne devez pas vous imposer sur les allocations reçues pour les journées d'APSS déterminées et non déterminées (car vous avez déjà été imposées en 2018).

Vous recevrez par la poste d'ici la fin février un relevé 27 et un T4A. Les montants inscrits sur ces relevés fiscaux sont ceux qui vous ont été versés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Puisque les subventions ont été réduites des retenues d'APSS et des cotisations syndicales et que les versements des allocations pour les journées d'APSS déterminées et non déterminées y sont additionnés, il sera très difficile de concilier ces montants avec ceux de votre comptabilité. Lors de notre envoi, vous recevrez aussi votre reçu pour cotisation à une association reconnue de RSG en milieu familial.

CERTIFICAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Plusieurs d'entre vous recevrez bientôt un avis de renouvellement de votre assurance responsabilité qui sera échu le 1^{er} avril 2020. Les documents vous seront transmis par la poste ou par courriel du Regroupement des CPE Côte-Nord. Afin de maintenir vos conditions d'obtention de reconnaissance, il est très important de nous faire parvenir une copie de votre certificat d'assurance* qui couvre la période d'avril 2020 à mars 2021 au plus tard le **1^{er} avril 2020**. Noter que le Regroupement des CPE Côte-Nord ne nous transmettra pas votre certificat d'assurance. Merci de votre collaboration.

Si vous n'avez rien reçu à la mi-mars, communiquez directement avec Mme Ariane Deraps du RCPECN par téléphone au 1 866 795-3567 poste 2 ou par courriel au rcpecn@globetrotter.net

**Document sur lequel est mentionné votre numéro de police et votre numéro de certificat.
Votre nom, adresse ainsi que le tableau des garanties sont aussi sur ce document.*

RAPPEL - BOÎTES PÉDAGOGIQUES

Pour celles qui ont fait la demande de boîtes pédagogiques, votre 1^{re} boîte sera disponible au CPE/BC à partir du 7 février.

Pour le secteur de Saint-Prosper, les boîtes seront déposées chez Suzie Poulin le vendredi 7 février en après-midi.

LOI SUR LE TABAC

Vous trouverez dans votre courrier interne un nouvel autocollant de la *Loi sur le tabac*.

Étant donné qu'il y a eu plusieurs changements dans les derniers mois, vous pouvez remplacer l'ancien autocollant par le nouveau. Celui-ci indique qu'il est interdit de fumer, de vapoter ou de consommer du cannabis sur les lieux de votre service de garde, pendant les heures d'ouverture.

RAQUETTES ET PARCOURS MOTEUR



Il est grand temps de faire la réservation pour les raquettes (6 paires de raquettes enfants + 1 paire adulte par secteur).

N'oubliez pas que nous avons deux parcours intérieurs, deux trouses Mini Gigote, un tapis de marelle, un jeu de poches, une planche d'équilibre, des pieds de monstre et un ballon sauteur à votre disposition. N'hésitez pas à les réserver!



La procédure pour se procurer ou échanger le matériel est directement entre les RSG, au CPE/BC ou dans le bac noir chez Suzie Poulin à St-Prospér. Le prêt est d'une durée de 2 semaines.

Pour réservation, communiquez avec le personnel du CPE/BC.

RAPPELS DE PRODUITS DE CONSOMMATION

Barrières de sécurité extensibles Bily® rappelées en raison d'un risque chimique

<https://canadiensensante.gc.ca/recall-alert-rappel-avis/hc-sc/2020/71923r-fra.php>

Diverses barrières de sécurité Chelsea Dreambaby rappelées en raison d'un risque chimique

<http://canadiensensante.gc.ca/recall-alert-rappel-avis/hc-sc/2020/72167r-fra.php>

